

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Arrivée à Monaco de S. A. S. le Prince Albert.

ECHOS ET NOUVELLES :

Gala Franco-Italien du 19 mars.

Le Gala Franco-Anglais.

Citation à l'ordre du régiment.

Etat des jugements prononcés par la Cour d'Appel et le Tribunal Correctionnel.

Mouvement du Port de Monaco.

LA VIE ARTISTIQUE :

« Onéguine », opéra de Tchaïkowsky.

VARIÉTÉS :

Souvenirs de la Riviera. — Le Baron Roget de Belloguet.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Albert est arrivé samedi dans la Principauté, accompagné de Son Secrétaire Particulier, M. Adolphe Fuhrmeister. Sur le désir du Souverain et en raison des circonstances, aucune réception officielle n'avait été préparée.

Se trouvaient seuls sur le quai de la gare, Son Exc. M. Flach, Ministre d'Etat, le Commandant d'Arodes, Aide de Camp de Son Altesse Sérénissime et les Présidents des délégations spéciales.

Son Altesse Sérénissime est descendue à bord de Son yacht, l'*Hirondelle*.

ÉCHOS & NOUVELLES**DE LA PRINCIPAUTÉ**

Un gala franco-italien sera donné le dimanche 19 mars prochain, à 2 heures et demie, à l'Opéra de Monte Carlo, au bénéfice des Œuvres de la Croix-Rouge des deux pays.

Le Comité de patronage est ainsi constitué :

Président d'honneur : S. A. S. M^{gr} le Prince de Monaco.

Comité de Patronage : S. Exc. M. Tittoni, Ambassadeur d'Italie en France ; M. Vianès, Consul Général de France ; M. le Chevalier Mazzini, Consul d'Italie ; M. Fabre, représentant la Croix-Rouge Française ; M. le Docteur Cassini, représentant la Croix-Rouge Italienne.

Membres du Comité : Comtesse Maria Balbis de Sambuy, Comtesse Giovanna Cioja, Comtesse de Choiseul, Comtesse Marcelle Gianotti, M^{me} Macchetta d'Allegri, Princesse Rospigliosi, M^{me} Valentine Rosset, M^{me} Alexandra Stagni, M^{me} Ernesta Stern, Comte de Choiseul, M. Macchetta d'Allegri, Prince Ladislas Odescalchi, M. Giuseppe

Rosset, M. Alfredo Stagni, M. Bazil Zaharoff. Trésorier : M. Camille Blanc.

Au programme, *Madame Sans-Gêne* (création en français) de Sardou et Moreau, adaptation en opéra de Paul Millet ; musique de Giordano.

Les rôles seront tenus par M^{lles} Davelli, Paule Aga, Dürbal, Lormont, Mareuil, Barclay ; MM. Fontaine, Maguenat, Journet, Huberdeau, Chalmier, Kellermann, Delmas.

L'orchestre sera dirigé par M. Léon Jehin.

Décors de Visconti et Frey.

Le prix des places est fixé à 100 francs, 50 francs et 20 francs.

Le Gala Franco-Anglais

L'Opéra de Monte Carlo compte un beau spectacle et une bonne œuvre de plus à son actif.

Le gala franco-anglais, donné dimanche, en matinée, au bénéfice de l'une des plus importantes fondations de la Croix-Rouge Anglaise, le *Refuge « Star and Garter »*, et de la Croix-Rouge en France, avait attiré une assistance très brillante et nombreuse, où la Colonie Anglaise était particulièrement représentée.

S. A. S. le Prince, qui avait daigné accepter la présidence du Comité d'honneur de cette matinée de bienfaisance, y assistait dans Sa loge, avec Ses invités :

S. A. R. la Princesse Militza de Monténégro ; le maître Camille Saint-Saëns, membre de l'Institut ; M. de Joly, Préfet des Alpes-Maritimes, et M^{me} de Joly ; the Hon. Arthur Stanley, Chairman of the Executive Committee of the British Red Cross and Order of St. John ; Colonel Robinson, délégué de la Croix-Rouge Britannique en France ; M^{me} Ernesta Stern ; Commandant d'Arodes de Peyriague ; M. Georges Kohn ; Docteur Leguern ; Docteur Stauffer.

A l'arrivée de Son Altesse Sérénissime, l'orchestre a joué l'*Hymne Monégasque*, puis le *God Save the King* et la *Marseillaise*.

Le programme comprenait deux œuvres des deux plus grands musiciens de l'École française contemporaine : *Hélène*, de Saint-Saëns ; *Thérèse*, de Massenet, toutes deux, d'ailleurs, créées à Monte Carlo.

La première est un chef-d'œuvre de grâce et de clarté. Le maître y a prodigué les dons d'un génie qui n'eût qu'à puiser en lui-même pour égaler des sentiments humains à des légendes divines. L'œuvre fut acclamée à la fois dans ses interprètes : M^{lles} Davelli, Bailac et Paule Aga, et M. Fontaine, et dans son glorieux auteur, que la persistance des ovations contraignit de venir saluer le public.

Thérèse est une des partitions les plus émouvantes qu'ait écrites Massenet. On y retrouve à chaque page cette inspiration débridée dans la tendresse ou la détresse de l'âme et des sens, mais qui ne pousse rien à l'extrême, sauf le charme et la mesure.

M^{lle} Croizat, MM. Fontaine, Maguenat et Chalmier lui assurèrent une interprétation impeccable.

Une large part du succès qu'ont remporté ces deux opéras revient à l'orchestre que M. Léon Jehin dirigeait avec son habituelle maîtrise.

Des décors, signés Visconti et Frey, complétaient délicieusement ces deux évocations de la tourmente amoureuse des anciens et de la tragédie sociale des modernes.

La recette a dépassé quatorze mille francs.

Le sapeur-pompier Mezzana, brigadier au 2^e régiment d'artillerie de montagne, armée d'Orient, a été cité, le 15 novembre 1915, à l'ordre de son régiment dans les termes suivants :

« A établi dans un terrain difficile, et assuré de jour et de nuit, sous le feu de l'infanterie et de l'artillerie ennemie, la liaison constante entre les postes téléphoniques, les postes de commandement et les sections du groupe de montagne poussées sur la ligne de combat. »

COUR D'APPEL

Sur appel d'un jugement prononcé le 15 février 1916, qui a condamné correctionnellement V. C., ouvrier boulanger, né à Vintimille le 8 février 1895, à six mois de prison et 16 francs d'amende pour délits de vol, — la Cour d'Appel, dans son audience du 6 mars courant, a rendu un arrêt confirmatif.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 29 février et 7 mars 1916, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements ci-après :

G A., né à Pise (Italie), le 3 février 1884, chauffeur d'automobiles, demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes), 16 francs d'amende (par défaut), pour infraction à la législation des automobiles (excès de vitesse) ;

M. F.-J., né à Nice (France), le 29 octobre 1896, sans profession, demeurant à Monte Carlo, quinze jours d'emprisonnement, pour outrages, rébellion et violences envers agent ;

D. A., né à Vernante (Italie), le 29 juin 1874, laitier, demeurant à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes). Opposition à jugement de défaut du 30 novembre 1915, qui le condamnait à quatre jours de prison et 300 francs d'amende, avec deux insertions du jugement, pour mise en vente de lait falsifié. Jugement maintenu, peine réduite à 150 francs d'amende ; maintenu également les deux insertions au *Journal de Monaco* et au *Petit Monégasque*, ainsi que la confiscation des objets saisis.

S. J., épouse de P. O., laitière, née le 24 mai 1873, à Tende (Italie), demeurant à Cap-d'Ail (Alp.-Mar.), 100 francs d'amende (par défaut), pour mise en vente de lait falsifié. Le mari déclaré civilement responsable, aussi par défaut.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Est arrivée dans notre port la tartane Vengeur, de nationalité française, capitaine Dental, venant de Sainte-Maxime, avec un chargement de vin et bois.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRA
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Onéguine.

En Russie, l'admiration pour Pouchkine est si profonde et si unanime que l'on fait apprendre ses poèmes aux enfants des écoles et qu'il n'est guère d'habitant des steppes qui ne sache par cœur quelques fragments des nombreux ouvrages du poète national. Parmi les œuvres de Pouchkine, *Onéguine* occupe une place privilégiée. On l'aime à ce point, ce héros à allure romantique, qu'il n'est pas téméraire d'avancer que, dans la patrie des Tzars, pour *Onéguine* toutes les jeunes slaves ont les yeux de Tatiana.

C'est de ce roman célèbre que fut tiré le livret sur lequel Tchaïkowsky a écrit la musique de son drame lyrique. Comme il arrive le plus souvent, le librettiste, obligé de couper et de tailler dans l'œuvre originale pour obéir aux nécessités scéniques et fournir au compositeur des situations susceptibles de donner un aliment à son inspiration, a forcément supprimé une foule de détails et d'explications absolument indispensables pour suivre avec fruit le fil de l'action, en comprendre les péripéties, éclairer la physionomie des personnages et montrer le mobile qui les fait agir. De sorte que le livret, en déformant le drame initial, en appauvrissant les richesses de sa trame et l'ampleur de sa psychologie, n'est guère qu'une mutilation de la pensée de Pouchkine qui atteint gravement la beauté du chef-d'œuvre et ne peut en donner qu'une idée fort mesquine et assurément très fautive.

Ceci dit pour qu'on ne puisse nous reprocher de manquer de respect à une œuvre consacrée, examinons le livret.

Il n'y a pas à le dissimuler, ce drame intime a de quoi surprendre.

De psychologie plus que sommaire, d'un dramatique sans consistance aux rebondissements inexplicables et inexplicés, naïf en ses ressorts et d'une puérité d'invention voulue, il laisse l'intérêt flotter au gré de la lassitude ou de l'ennui. Est-ce à dire qu'il est sans valeur et dénué d'attrait? Loin de nous la prétention de le juger. Un ouvrage de conception, d'art et de réalisation russes, un ouvrage très en réputation et grandement chéri dans le pays qui l'a vu éclore, ne peut être passé étourdiment au fil de la plume et brutalement condamné sous prétexte qu'on n'en saisit ni le sens poétique, ni la portée morale, ni la signification dramatique. Il est évident que les scènes d'intimité, les petits tableaux de mœurs, les familiarités de détail et les exagérations de violence aussi subites qu'inattendues qui se succèdent dans le livret d'*Onéguine* répondent à une esthétique particulière et foncièrement moscovite dont notre conception théâtrale, nos habitudes scéniques et nos exigences dramatiques nous éloignent. Préférant la concentration à la dispersion des effets, nous demandons qu'une action se développe logiquement, ait un commencement, un milieu et une fin. Or, l'action d'*Onéguine*, sans début préparé et sans conclusion, se recommande à l'attention par un incroyable manque de logique. Elle ne marche jamais droit : elle va de guingois, procédant par sauts et gambades. Et cela nous étonne, nous autres français. Mais, après tout, qui sait si ce n'est pas, là, la manifestation raffinée d'un genre de beauté qui se dérobe à notre entendement et se refuse à notre pénétration? Quand on se trouve en présence d'une manifestation d'art d'origine étrangère, il faut être circonspect et ne risquer aucune affirmation hasardée.

L'affabulation d'*Onéguine*, réduite à l'essentiel, montre un intérieur extraordinairement simple. Une mère confectionne des confitures en jasant avec une commère, tandis que ses deux filles soupirent une romance où il est question d'oiseau, de chalumeau, de jeune homme, de fleur, de soleil, de pleur et de rêve. Ce bonheur calme évoque à la mémoire certain souvenir de *Werther*. La confiture de Madame Larina ne le cède en rien à la tartine de Charlotte. Les jeunes filles sont de caractère différent. L'une, Olga, est l'enfant heureuse et tranquille, vivant sur la terre « sans soupir et sans flamme ». L'autre, Tatiana, est une rêveuse, éprise de lecture, sans cesse hantée par la chimère et qui déplore de « n'avoir pas d'ailes à son âme ». Deux hommes se présentent : le jeune Lenski et son ami plus âgé, Onéguine. Lenski nourrit une passion brûlante pour Olga, laquelle, de son côté, n'est pas indifférente à son amour. Onéguine, aussi froid que son ami est emballé, est une façon de sceptique, affectant les allures d'un désabusé, qui jette volontiers de la glace sur la chaleur des enthousiasmes se manifestant autour de lui, qui n'éprouve aucune honte à découvrir son peu de penchant pour les affections les plus naturelles et qui est capable d'avoir l'honnêteté ou l'orgueil de refuser un cœur qui s'offre innocemment, en étayant son refus des meilleures raisons, assaisonnées d'excellents conseils.

Tel apparaît Onéguine, au premier aspect ; mais il n'est pas prouvé que ce ne soit pas tout bêtement un brave homme, ayant l'expérience de la vie, fuyant les complications et, en dépit des précautions qu'il prend, subissant la loi du destin et payant à l'existence le tribut de malheur et de souffrance que chacun lui doit.

Dès que Tatiana voit Onéguine, elle reçoit le coup de foudre. Car l'être énigmatique exerce sur l'âme candide en quête d'idéal une irrésistible séduction.

Une lettre fiévreusement griffonnée par Tatiana et envoyée à Onéguine est une belle occasion pour celui-ci de faire à la jeune enamourée un petit cours de sagesse, en la dissuadant de poursuivre un dessein qui ne peut la mener qu'à la plus amère déception.

L'action ainsi engagée, il était supposable que l'intérêt allait se resserrer autour de Tatiana et d'Onéguine. Quelle erreur! Tatiana disparaît momentanément et il va être question de bien autre chose.

Onéguine, amené dans un bal par Lenski, surprend des mots désagréables murmurés à son propos.

Enervé, il lui prend la malencontreuse fantaisie de se venger de Lenski, qui l'a entraîné à cette fête. Il accapare Olga, fiancée de Lenski, danse avec elle tant et tant que Lenski, souffrant le martyre et perdant toute mesure, insulte Onéguine et le provoque publiquement. Le duel a lieu et Lenski est frappé mortellement. Que devient Olga, après cette aggrada sanglante? Impossible de répondre, car on ne la voit plus.

Plusieurs années se passent. Onéguine a voyagé, traînant partout son ennui et le remords d'avoir tué son ami. De retour, il se trouve dans un bal, en présence d'une princesse éblouissante de luxe, adulée et recherchée de tous. Et quelle n'est pas sa surprise de reconnaître dans cette princesse Tatiana, celle-là même dont il méprisa la passion! Et le voilà qui en devient amoureux comme un fou, à croire qu'il est un frère d'Antony. Il tente l'impossible auprès de Tatiana, il se roule à ses pieds, divague, veut entraîner la Princesse qui résiste de son mieux. Elle lui rappelle le refus d'autrefois et lui signifie nettement qu'elle a donné sa foi à son mari et qu'elle entend

ne pas trahir ses serments. Son arrêt signifié, elle s'échappe en courant, laissant Onéguine honteux et confus

Comme un renard qu'une poule aurait pris.

Et la toile tombe.

La partition d'*Onéguine* est digne de l'auteur de la *Symphonie pathétique*. On en raffole en Russie où il n'est pas rare d'entendre traiter Tchaïkowsky de « Massenet russe ». La comparaison se justifie-t-elle? Nous n'oserions nous prononcer pour l'affirmative. En effet, comment établir le moindre rapprochement entre le compositeur de *Manon* et le compositeur d'*Onéguine*? Qu'ont de communs ces artistes? L'inspiration mélodique ou la manière de traiter l'orchestre? Le sentiment poétique ou la fougue passionnelle? Il n'y a qu'à entendre la musique de Massenet et la musique de Tchaïkowsky pour se rendre immédiatement compte qu'elles sont aussi dissemblables que possible.

Autant l'une est élégante, chatoyante, nerveuse, colorée, pleine d'élan et de flamme, autant l'autre est somnolente, toute en grâces ouatées, calme d'accent et magnifiquement apaisée. Mais ce qu'on ne saurait trop faire remarquer, c'est que chacune de ces musiques est bien de son pays. Alors, pourquoi leur chercher des points de contact qui n'existent pas? En écoutant la partition harmonieusement réfléchie et si soignée de forme d'*Onéguine*, pourquoi songions-nous à ce bourgeois de lettres de jadis qui affichait bravement ses préférences en art par cette phrase : J'aime la pâleur? Non que nous voulions insinuer que la musique de Tchaïkowsky, sans violentes palpitations, reste tapie dans un engourdissement de grisaille et semble éprouver une secrète volupté à se laisser bercer par le doux susurrement des notes opalines. Elle regorge de sérieuses et solides qualités, au contraire. La mélodie est de choix et le travail orchestral invariablement exécuté de main d'artiste. Seulement, il ne peut être défendu de constater que la musique d'*Onéguine* est sans excès d'aucune sorte et que, même dans les situations les plus dramatiques, l'idée ne s'y traduit jamais en vastes écroulements de notes, en images pourprées.

Tchaïkowsky était un musicien de sève choisie et de tempérament pondéré. Toujours hanté par le souci de la forme, il n'exprimait sa pensée qu'avec une extrême distinction et une si exquise discrétion que c'est à croire qu'il ne perdait jamais de vue la sentence écrite sur le mur du temple de Delphes : Rien de trop.

Est-ce pour obéir aux lois de son instinct de créateur slave ou pour satisfaire aux injonctions d'un idéal particulier que les éclats de sa musique sont impitoyablement amortis et que le pittoresque (si débordant dans les compositions de Rimsky-Korsakoff) ne se trahit nulle part dans la partition d'*Onéguine*? Est-ce pour ne point enfreindre une règle volontairement acceptée que l'inspiration manque de coup d'aile? Autant de questions auxquelles nous ne nous chargeons pas de répondre. D'ailleurs, nous ne faisons, ici, que consigner une impression personnelle. Et nous n'avons pas la sottise prétention de ne pas nous tromper. De ce que le drame lyrique de Tchaïkowsky ne nous a pas enfiévré d'enthousiasme, il ne s'ensuit pas fatalement qu'il ne soit pas d'une réelle valeur musicale. Il contient des pages d'intimité charmante : la scène qui ouvre le premier acte, notamment. Tel chœur est ravissant, telle mélodie est digne de chanter en langage sonore

Les tièdes voluptés des nuits mélancoliques.

Telle partie du dernier acte a de l'éloquence expressive et l'instrumentation, copieuse et nourrie, souvent originale, donne à l'orchestre, traité avec la plus sûre maîtrise, un intérêt capital.

Les Russes, qui aiment la musique à l'adoration, prisent grandement la musique d'*Onéguine*. Ils doivent avoir raison... Tant pis pour nous si notre mentalité ne nous permet pas de goûter l'ineffable joie d'admirer en toute sincérité les raffinements de splendeur de la partition de Tchaïkowsky. Nous sommes cruellement dans notre tort. Et, en la circonstance, nous déplorons notre infirmité de compréhension qui est l'indéniable preuve d'une infériorité manifeste.

Interprété supérieurement par M^{mes} Krucenisky, Lakowska, Lelianova, Tcherkafsky et par MM. Georgewsky, Baklanoff, Mariacheff, Riadnoff, Tarnava, le drame lyrique de Tchaïkowsky donna à maints auditeurs l'étourdissement de l'extase. L'orchestre, sous la baguette souple, énergique et volontaire de M. Léon Jehin, chef d'une autorité reconnue, mit en lumière jusqu'aux plus délicates intentions du musicien. Les chœurs se conduisirent avec leur vaillance coutumière.

Les décors de M. Visconti obtinrent leur succès habituel et la mise en scène ingénieuse et adroite de M. Gunsbourg concourut pour une large mesure à l'effet produit par l'œuvre de Tchaïkowsky.

Onéguine déchaîna des tonnerres d'applaudissements.

ANDRÉ CORNEAU.

VARIÉTÉS

SOUVENIRS DE LA RIVIERA

Le Baron Roget de Belloguet.

Il vient de se produire tout près de nous, à Nice, un décès qui suscite des souvenirs dignes d'être évoqués : ils se rapportent à une belle figure de gentilhomme qui était un vaillant officier français et aussi un savant éminent.

Le 24 février 1916 s'est éteinte dans sa villa du quartier Saint-Maurice, à l'âge de 87 ans, la veuve du baron Roget de Belloguet, lequel était né en 1796, — ce qui pour la vie des deux époux relie trois siècles, circonstance méritant d'être notée par sa rareté.

Mais les remarques que nous voulons faire à propos de ce décès offrent un intérêt plus réel.

Peu après l'annexion, le baron de Belloguet, malade par excès de travail, vint se fixer à Nice avec sa femme, celle qui vient de mourir.

Il était entouré partout du plus grand respect, car on connaissait sa carrière militaire et on admirait son œuvre scientifique.

Son père, général de division du premier Empire, avait illustré son nom dans maints combats de l'épopée impériale et Napoléon I^{er} lui avait parfois témoigné une particulière estime.

Le fils, formé à l'école militaire de Saint-Germain, en était sorti à l'âge de 17 ans avec le grade de sous-lieutenant. Il avait pris part à la campagne de France en 1814 et 1815 et ses états de service portent que ce jeune homme de 18 ans « s'est distingué à la bataille de Craône (7 mars 1814) où il a perdu deux chevaux, et s'est comporté avec la plus grande bravoure aux batailles de Brienne, Montmirail, Montereau ».

Sous la Restauration, il resta dans l'armée et fit la campagne d'Espagne en 1823.

En 1834, il fut mis en non activité pour infirmités.

C'est alors qu'il commença une nouvelle carrière de recherches historiques, grâce auxquelles il dota la France d'ouvrages d'érudition dont l'utilité et la valeur ne sont pas périmées.

Il commença par élucider bien des parties restées obscures dans l'histoire de la province où il avait fixé son séjour : la Bourgogne.

En 1846, il publia : *Questions Bourguignonnes, ou Mémoire critique sur l'origine et les migrations des anciens Bourguignons*, qu'il fit suivre, peu après,

d'une *Carte du premier royaume de Bourgogne avec commentaire*, et ensuite d'un troisième volume : *Origines Dijonnaises*.

L'Institut marquait la valeur de ces travaux en les honorant d'une médaille d'or.

Ces enquêtes sur le passé de nos provinces, quand elles sont poursuivies dans un véritable esprit scientifique, débordent le cadre provincial et pénètrent par plusieurs points dans l'histoire générale ; celle-ci éclaire toujours les monographies régionales et souvent elle en tire des clartés.

C'est ainsi que la Collection des textes pour servir à l'Histoire de Provence, commencée sous les auspices de S. A. S. le Prince Albert I^{er} de Monaco, fournira des documents précieux d'un intérêt général ; il en sortira, nous en sommes certains, la preuve de l'inanité des prétentions de la science allemande qui persistait à invoquer des droits de l'Empire Germanique sur la Provence.

C'est en étudiant sa province que le baron Roget de Belloguet fut amené à élargir le champ de ses investigations et il en résulta un ouvrage capital : *l'Ethnogénie Gauloise*, qui parut de 1858 à 1868 en 3 volumes, le premier renfermant un *Glossaire gaulois*, où sont discutés tous les mots que l'on regarde comme ayant appartenu à l'idiome des Celtes ; le deuxième intitulé : *Types gaulois et celto-bretons*, où sont envisagées spécialement les questions ethnographiques ; enfin, le troisième, sous le titre *le Génie gaulois*, traitant du caractère moral, de la religion, des institutions, etc., des habitants de l'ancienne Gaule.

L'Académie Française consacra en 1869 l'importance de cette publication en lui attribuant le grand prix Gobert.

Le baron de Belloguet mourut à la fin de 1872 à Nice, où tous, les indigènes comme les hôtes habituels de la ville, le connaissaient et l'entouraient de déférente sympathie.

Sa femme lui a survécu 44 ans et, depuis, elle a vécu dans la petite villa enfouie dans les arbres, à la base des pentes de Cimiez, villa portant sur un des pilastres du portail un nom cher à tous les lettrés.

A l'occasion de cette mort, nous n'avons pas seulement voulu faire une chronique d'actualité. Il nous a paru utile de rappeler l'œuvre du baron de Belloguet dans une région où de nombreuses personnes s'intéressent au problème de nos origines. *L'Ethnogénie Gauloise* est un ouvrage dont peuvent s'enorgueillir les lettres et la science françaises ; le meilleur éloge que nous en puissions faire est de constater que lors de sa publication la prétentieuse érudition allemande a dû en reconnaître la haute valeur.

PHILIPPE CASIMIR.

Société Anonyme du Mont-de-Piété de Monaco

MM. les Actionnaires de la Société Anonyme du Mont-de-Piété de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le *samedi 8 avril 1916*, à 10 heures et demie du matin, au siège social, 15, avenue des Fleurs.

Ordre du Jour :

Rapport du Conseil d'administration ;
Rapport des Commissaires des comptes ;
Bilan, approbation des comptes s'il y a lieu et décharge à qui de droit ;

Nomination des Commissaires et fixation de leur rétribution.

L'Assemblée Générale se compose des actionnaires propriétaires de 25 actions.

Les actions ou certificats de dépôts dans les banques agréées par le Conseil d'administration devront être remis au siège social huit jours au moins avant l'Assemblée.

Ces banques sont : le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte, la Société Générale et la Société Marseillaise.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, à MONACO, sont convoqués en *Assemblée Générale ordinaire*, le **15 avril 1916**, à 2 heures et demie de l'après-midi au *Siège Social*, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au *Siège Social*, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de MM. les Commissaires ;
- 3° Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4° Nominations des Commissaires ;
- 5° Questions diverses.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion.)

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé le 1^{er} mars 1916, par M^e Antoine Blanc, suppléant M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, mobilisé, M^{me} Marie-Louise JOFFREDY, épouse assistée et autorisée de M. Jules COLLY, propriétaire, avec lequel elle demeure à la Condamine, Principauté de Monaco, boulevard de l'Ouest, 21, villa du Léman, s'est rendue acquéreur du fonds de commerce connu sous la dénomination de « *Entrepôt Monégasque de Boissons hygiéniques* », exploité à la Condamine, boulevard de l'Ouest, villa du Léman, saisi sur M^{me} DUCOURNEAU, veuve de M. Paul-Félix-Jérôme Ducourneau, de Nice, et M^{me} Jeanne PONSUZON, veuve de M. François CAMOIN, de Monaco.

Les créanciers des dames Ducourneau et Camoin, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix d'adjudication, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 14 mars 1916.

Pour M^e EYMIN, notaire,

Signé : A. BLANC, suppléant.

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & C^o

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

BULLETIN
DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.056, 82.823.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 22 juin 1915. Quatre-Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 35.401, 35.595, 37.521, 37.522.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 26 juin 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 17.903 et 27.200.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 6 juillet 1915. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 36.641, 36.642, 36.643, 37.614, 37.294, 37.295, 37.296, 37.297, 37.298.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Neuf Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 79.538, 79.539, 79.540, 79.541, 79.542, 79.543, 79.544, 79.545.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 53.592, 2.345.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 12 juillet 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 39.557, 48.061, 52.515.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 7 août 1915. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 156.731 à 156.740 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1915. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 52.712.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.018 et 52.961.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société portant les n^{os} 33.543 et 33.549.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 41.259 et 41.260.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 44.620 et 53.447.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 26.387 et 26.388.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 20 mars 1915. Trois Obligations de 300 francs 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 99.423 à 99.425.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

L'HIVER à la COTE D'AZUR

Billets d'aller et retour spéciaux à prix réduits (1^{re} et 2^e classes) pour Cannes, Nice, Menton, Monaco, Monte-Carlo.

Emission du 1^{er} décembre 1915 au 2 mai 1916, au départ des gares de Paris, Dijon, Lyon (Perrache et Brotteaux), Vesoul, Besançon, Gray, Nevers, Is-sur-Tille, Genève, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Avignon, Cette, Nîmes.

Validité 20 jours (dimanches et fêtes compris). Prolongation de deux périodes de 10 jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %.

Deux arrêts autorisés en cours de route, au gré des voyageurs, tant à l'aller qu'au retour.

Prix de Paris à Nice : 1^{re} classe : 182 fr. 60 ; 2^e classe : 131 fr. 50.

**PARFUMERIE
DE MONTE CARLO**

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^e d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^o Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, aéroplanes, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice. Responsabilité civile des entrepreneurs. Bris des glaces.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnell, Beausoleil.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «*«*«**

LA FRANCE Compagnie anonyme à primes fixes,
fondée en 1837.

Capitaux et Fonds Incendie 92 millions
de garantie (Vie..... 103 millions
Valeur des immeubles de la C^{te}..... 50 millions
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :
246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme à primes fixes,
fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

*Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. — Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. —
— Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. — Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.*

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto

Boulevard de l'Ouest, MONACO

**APPAREILS & PLOMBERIE
SANITAIRES**

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest

MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.
ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.